



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 7/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Gestion et comptes 2003
de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Séance de la commission :

**mardi 16 mars 2004, à 18h.00
à Jongny**

Vevey, le 26 février 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes du district. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2003 à fr. 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2003 par les conseils communaux dans le courant de décembre 2002. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2003 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 7/2004, du 26 février 2004, sur gestion et comptes 2003 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2003 ;
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2003.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Annexes :

Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2003
Comptes et bilan 2003

Municipal-délégué : M. Dominique Rigot, Syndic

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2003

Historique, missions et fonctionnement

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes du district, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SUPLÉANTS
Blonay	Henri Mérinat	Michel Vincent
Chardonne	Jean-Philippe Blanc	Claude-André Ducret
Corseaux	François Rod	Claude Verdon
Corsier	Michel Henry	Pierre-André Glauser
Jongny	Bernard Streiff	<i>pas de suppléant</i>
Montreux	Pierre Salvi	André Blanc
St-Légier	Ernest Cardis	Jean De Gautard
La Tour-de-Peilz	Alain Matthey	Frédéric Grognoz
Vevey	Dominique Rigot	Madeleine Burnier
Veytaux	Claudine Nicollier	Christine Chevalley

En 2003, le Conseil administratif a été présidé par M. Michel Henry, syndic de Corsier; M. Bernard Streiff, syndic de Jongny, en a été le vice-président.

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit habituellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. En 2003, M. Cédric Rossier, conseiller communal à Corsier, a été à la fois président et rapporteur lors de la première séance et M. Claude Cherbuin et Mme Fabienne Curchod, conseillers communaux à Jongny ont été désignés respectivement président et rapporteur lors de la seconde séance, au vu de l'absence de représentants de Corsier.

Activités 2003

En 2003, le Conseil administratif s'est réuni à 7 reprises et s'est consacré, pour l'essentiel, au suivi des projets en cours.

Concernant le centre collecteur de déchets animaux (CCDA) sur le site des abattoirs à Clarens, la construction a été achevée courant 2003. Rappelons que le montant du financement intercommunal a été versé fin 2002. Le conseil administratif est toujours en attente du décompte final du SIGE.

Les deux grands projets en cours portent sur la rénovation des installations de remontées mécaniques aux Pléiades et à Jaman/Rochers de Naye. Pour des raisons différentes, le début des travaux a été retardé dans les deux cas, et le montant prévu a été reporté au budget 2004.

Concernant le site des Pléiades, l'Office fédéral des Transports a accordé une concession fédérale. Le projet a pris du retard suite à une opposition du WWF dans le cadre de l'enquête publique. Les travaux sont planifiés pour 2004.

Le projet de Jaman, quant à lui, a fait l'objet d'une réévaluation globale, et la nouvelle variante a été adoptée par le conseil communal de Montreux, ainsi que par celui de Veytaux. Ainsi et comme pour le projet des Pléiades, les travaux devraient avoir lieu en 2004.

Quant à la commission intercommunale de gestion, elle s'est réunie à deux reprises en 2003. Elle a approuvé la gestion des comptes 2002 lors de sa séance du 8 avril 2003 et le budget 2004, lors de sa séance du 25 septembre 2003.

Sur la base des rapports établis par la Commission intercommunale de gestion, les comptes et le budget mentionnés ci-dessus ont été adoptés par les conseils communaux des dix communes du district.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2002 et le budget 2004 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Outre l'examen des comptes et du budget, relevons que les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour les membres issus des dix conseils communaux d'échanger sur la régionalisation et les divers projets en cours.

Comptes 2003

Les contributions des dix communes du district, calculées à raison de 5 francs par habitant selon la population au 31 décembre 2002, ont atteint le montant de 338'300 francs. Au vu des projets importants développés par la CIEHL, les liquidités ont été placées à court terme aux conditions du marché. Ainsi, les deux derniers placements de 1 million chacun ont été effectués en date du 7 novembre 2003 et 1^{er} décembre 2003, à un taux de 0.8%, avec échéance au 7 mai 2004, respectivement 1^{er} juin 2004.

Compte tenu des intérêts, qui se montent à 7'852,22 francs, les revenus totaux s'élèvent donc à 346'152,22 francs.

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales pour 2003 s'élèvent à 5'369,65 francs.

Le montant total des charges s'étant élevé à 5'157'98 francs, le résultat net de l'exercice 2003 est de 340'994,24 francs. En conséquence, le capital atteint 2'093'688,71 francs au 31 décembre 2003.

Au nom du Conseil administratif



Bernard Streiff
Président
Syndic de Jongny



Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales du district de Vevey

Annexe : Comptes 2003

Vevey, le 16 février 2004 LMS/mjm

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

Bilan au 31 décembre	COMPTES 2003	COMPTES 2002
ACTIF		
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	63'978.85	26'952.70
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	7'697.95	1'582'506.80
Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	-	109'234.85
Débiteurs	23'420.00	-
Titres et placements	2'000'000.00	-
Impôt anticipé à récupérer	2'094.91	37'000.12
Intérêt couru sur compte à terme fixe	1'866.65	-
TOTAL DE L'ACTIF	2'099'058.36	1'755'694.47

PASSIF

Provision facture à payer	5'369.65	3'000.00
	5'369.65	3'000.00
Fonds propres		
Capital	1'752'694.47	2'633'868.04
Résultat de l'exercice	340'994.24	-881'173.57
Fonds propres au 31 décembre	2'093'688.71	1'752'694.47
TOTAL DU PASSIF	2'099'058.36	1'755'694.47

Compte d'exploitation au 31 décembre	COMPTES 2003	BUDGET 2003	COMPTES 2002
PRODUITS			
Revenus des capitaux	7'852.22	8'000.00	27'652.22
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	338'300.00	334'440.00	334'440.00
TOTAL DES PRODUITS	346'152.22	342'440.00	362'092.22
CHARGES			
Frais bancaires	288.93	-	70.09
Frais de secrétariat et de gestion	5'369.65	4'000.00	6'871.70
Frais pour le plan directeur régional	-500.60		15'324.00
Renouvellement domaines skiables de Jaman et des Pléiades	-	1'500'000.00	-
Construction d'un centre collecteur des déchets carnés au SIVD	-		1'221'000.00
TOTAL DES CHARGES	5'157.98	1'504'000.00	1'243'265.79
RESULTAT	340'994.24	-1'161'560.00	-881'173.57

Ville de Vevey
Direction des finances
Le chef de service

G. Altermath